

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE MOHON</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2016</p>
--

L'an deux mille seize, le 07 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 25 mars 2016 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 1er avril 2016 à la Mairie de MOHON.

Etaient présents : Mme DENIS Josiane, Mme LE RAT Martine, Mr BLANDEL Alain, Mr CARO Jean-François, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mme GALLOUX Isabelle, Mr GUILLEMAUD Marc, Mr CLERO Jean-Michel, Mr MOREL Hervé, Mr COLLAS Marc et Mr HOUEIX Ludovic.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme VANDEKERKOVE Marie-Véronique donnant pouvoir à Mr CARO Jean-François, Mme LALYCAN Claudine donnant pouvoir à Mr GUILLEMAUD Marc et Mr PRESSARD Hervé donnant pouvoir à Mme LE RAT Martine.

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	3	15

Madame GALLOUX Isabelle est élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

Mme Le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de séance du 26 février 2016.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 – 7/04/2016

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS -ANNEE 2016

- Présentation du budget primitif année 2016 : Cantine Municipale
- Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2016 pour la Cantine Municipale suite à la réunion de la Commission Finances du 29 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (15 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 de la Cantine Municipale qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Cantine Municipale	74.164,00

Mme le Maire fait savoir que le nombre d'élèves qui fréquentera la Cantine Municipale à la rentrée 2016 va augmenter du fait de la suppression d'une classe à l'Ecole de Saint Malo des Trois Fontaines, Commune avec laquelle MOHON est en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Une nouvelle répartition des élèves est élaborée par les deux écoles.

DELIBERATION N° 2 – 7/04/2016

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS -ANNEE 2016

- Présentation du budget primitif année 2016 : Garderie Municipale
- Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2016 pour la Garderie Municipale.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (15 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 de la Garderie Municipale qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Garderie Municipale	13.189,00

DELIBERATION N° 3 – 7/04/2016

AUTORISATION D'APUREMENT DES DEFICITS DE CLOTURE ANNEE 2015 POUR LES BUDGETS DE LA CANTINE MUNICIPALE, DE LA GARDERIE MUNICIPALE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

- Délibération à prendre

Mme le Maire demande l'autorisation d'apurer les déficits de clôture de l'année 2015 pour les budgets de la Cantine Municipale, de la Garderie Municipale et du CCAS comme suit :

ENTITES	MONTANT DU DEFICIT DE CLOTURE ANNEE 2015
Cantine Municipale	23.478,66
Garderie Municipale	1.854,00
Centre Communal d'Action Sociale	5.179,79

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise l'apurement les déficits de clôture de l'année 2015 comme proposé.

DELIBERATION N° 4 – 7/04/2016
LOTISSEMENT HAMEAU DE SEVIGNE

- Présentation du budget primitif année 2016
- Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2016 pour le lotissement Hameau de Sévigné.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (15 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du Lotissement Hameau de Sévigné qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Lotissement Hameau de Sévigné	354.272,99	643.524,20

DELIBERATION N° 5 – 7/04/2016
LOTISSEMENT HAMEAU DE SEVIGNE

- Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle par la Commune pour l'équilibre du budget
- Délibération à prendre

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 32 169 euros 91 afin d'équilibrer le budget du lotissement communal « Hameau de Sévigné » au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

DELIBERATION N°6 – 7/04/2016

ASSAINISSEMENT

- Présentation de la proposition d'affectation du résultat année 2015

- Délibération à prendre

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 lors de la séance du 26 février 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice 2015,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2015	12.374,87
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	12.374,87

DELIBERATION N°7 – 7/04/2016

ASSAINISSEMENT

- Présentation du budget primitif année 2016

- Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2016 pour l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (15 voix pour)

Vote à l'unanimité le budget primitif 2016 en Assainissement qui s'équilibre comme suit en section d'exploitation et en section d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Assainissement	40.460	91.939,19

DELIBERATION N°8 – 7/04/2016**COMMUNE**

- Présentation de la proposition d'affectation du résultat année 2015

- Délibération à prendre

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 lors de la séance du 26 février 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice 2015,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2015	567.381,37
Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	169.157,23
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	398.224,14

DELIBERATION N°9 – 7/04/2016**COMMUNE**

- Présentation du budget primitif année 2016

- Délibération à prendre

Mme LE RAT Martine, Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif pour l'année 2016 pour la Commune.

Mme Le Maire fait savoir que le Conseil Municipal peut voter une recette supplémentaire globale de 4 900 euros au chapitre 74 « dotations et participations » car celles-ci avaient été sous estimées lors de la Commission Finances du 29 mars 2016 faute de réception du montant des dotations pour l'année 2016. Elle précise qu'il faut diminuer la recette du FCTVA de 595 euros par rapport aux prévisions car le prix du véhicule utilitaire Berlingot d'occasion acheté en 2015 était du hors taxe. Elle présente à l'assemblée le « rééquilibrage du budget » suite à ces modifications avec notamment le virement des 4 900 euros en section d'investissement pour financer en partie les travaux de bâtiments.

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (15 voix pour)

Vote à l'unanimité le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et en section d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Commune	1.318.540,00	832 .070,00

DELIBERATION N°10 – 7/04/2016

COMMUNE

- Présentation des bases prévisionnelles d'imposition année 2016 et fixation des taux d'impositions communaux

- Délibération à prendre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle doit fixer le montant des taux d'imposition communaux pour l'année 2016. Elle rappelle qu'en 2015, les taux étaient fixés comme suit:

RESSOURCES FISCALES	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX
Taxe d'habitation	10,9
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,82
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41,52

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des taux d'imposition actuels et pose la question suivante « Êtes-vous pour l'augmentation des taux ? ».

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à bulletin secret (5 pour, 9 contre et 1 abstention) fixe les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation : 10.90 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.82 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.52 %

DELIBERATION N°11 – 7/04/2016

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Présentation de la demande de subvention du Réseau des Ecoles Privées de La Trinité Porhoët
- Présentation de la demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Délibérations à prendre

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subventions :

1. Réseau des Ecoles Privées de la Trinité Porhoët qui sollicite 150 euros pour la réalisation de son projet d'organisation d'une journée des neurosciences le 30 avril 2016 à Ménéac
2. Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Finistère qui sollicitent 60 euros par apprenti (une Mohonnaise est concernée)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les subventions comme suit :

ASSOCIATION OU ORGANISME	MONTANTS ATTRIBUES
Réseau des Ecoles Privées de la Trinité Porhoët	150
Chambre des métiers et de l'artisanat	50 (même montant attribué par apprenti lors d'une autre demande)

DELIBERATION N°12 – 7/04/2016

LOTISSEMENT BEAU SOLEIL – NOUVELLE DENOMINATION

- Demande de nouvelle dénomination (à la demande du service des impôts)
- Examen des propositions
- Délibération à prendre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les délibérations du Conseil Municipal du 7 novembre 2003, 28 septembre 2012 et 26 octobre 2012 ont déterminé la dénomination du Lotissement Beau Soleil et du libellé de son adresse.

Mme le Maire propose de reporter cette question lors d'une prochaine séance en l'attente de rencontrer les habitants du Lotissement Beau Soleil lors de la réunion prévue mercredi 13 avril 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

DELIBERATION N°13 – 7/04/2016

PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITION DE SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Proposition de suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe à temps non complet (17 heures 30 /35ème) suite à mutation au 1er janvier 2016

- Mise à jour du tableau des effectifs

- Délibération à prendre

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps non complet (17 heures 30/35ème) suite à la mutation de l'agent au 1er janvier 2016 et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité à ces propositions et dresse comme suit le tableau des effectifs :

SERVICE ADMINISTRATIF	SERVICE TECHNIQUE	SERVICE ANIMATION
1 Attachée Territoriale à temps complet	1 Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet	1 Adjointe Territoriale d'animation de 2ème classe à temps non complet (9,50 h/35ème)
1 Adjointe Administrative Territoriale de 2ème classe à temps non complet (17,50 h/35ème)	1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe à temps complet	
	1 Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps complet	
	1 Adjointe Technique Territoriale de 2ème classe à temps non complet (4,50 h/35ème)	

DELIBERATION N°14 – 7/04/2016

HAMEAU DE SEVIGNE – DEMANDE DE MANDAT DE COMMERCIALISATION

- Présentation de la demande de mandat de commercialisation

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de mandat de commercialisation des lots restants sur le Hameau de Sévigné suite à la visite en janvier 2016 d'un promoteur immobilier.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (15 contre) , émet un avis défavorable. Les membres de l'assemblée délibérante souhaitent avoir le choix et rester libres pour commercialiser les terrains.

DELIBERATION N°15 – 7/04/2016

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Présentation de la convention pour la facturation et le recouvrement par SAUR FRANCE pour le compte de STGS de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la proposition de convention pour la facturation et le recouvrement par SAUR FRANCE pour le compte de STGS de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité pour passer et signer la convention.

DELIBERATION N°16 – 7/04/2016

PROJETS 2016 SUITE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF – AUTORISATION DE LANCEMENT DES CONSULTATIONS

- Demande d'autorisation de lancement des consultations pour les projets 2016 suite au vote du budget primitif 2016

- Délibération à prendre

Suite au vote du budget primitif 2016, Madame le Maire demande l'autorisation de lancer les consultations pour les projets 2016 suivants :

- Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de construction de l'espace culturel du mille clubs
- Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie année 2016
- Travaux de voirie année 2016
- Travaux de restauration des vitraux 12, 14, 21 et 23 à l'église (travaux année 2014)

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

DELIBERATION N°17 – 7/04/2016

CANTINE MUNICIPALE – PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

- Présentation du règlement intérieur

- Délibération à prendre

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la Cantine Municipale .

Le Conseil Municipal, après délibération, valide le projet de règlement intérieur applicable à la cantine municipale pour la rentrée prochaine.

DELIBERATION N° 18 – 7/04/2016

ASSOCIATION DES MAIRES DU MORBIHAN – DEMANDE DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES MORBIHANNAIS POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE MAJEURE DANS LA FILIERE AGRICOLE – Présentation de la demande de l'AMF 56 et délibération à prendre

Madame le Maire donne la parole à Mr MOREL Hervé qui fait lecture du texte ci-après suite à la demande de l'Association des Maires du Morbihan pour le soutien aux agriculteurs et agricultrices morbihannais pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure dans la filière agricole.

VOEU POUR L'AGRICULTURE

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important.

Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs. Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement surtransposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs. Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue.

Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et un vote (14 voix pour et 1 abstention)

SOUTIENT les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais.

DELIBERATION N°19 – 7/04/2016

VERDUN 1916 – FORET D'EXCEPTION, UN CENTENAIRE, UN HERITAGE – SOUSCRIPTION NATIONALE – DEMANDE DE VERSEMENT D'UN DON

- Présentation de la demande de don

- Délibération à prendre

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Meuse, la Fondation du Patrimoine et l'Office National des Forêts lancent une souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage » destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire.

Le Conseil Municipal est invité à souscrire en faisant un don. Un mémorial numérique présentera à Verdun par Département, le nom des Communes ayant participé à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée , (11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions) décide de verser un don d'un montant de 50 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Décision du Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal

Décision N° 3/2016 : Décision de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété ZC 233 située 4 rue des clerjorets à MOHON.

QUESTIONS DIVERSES

1. CEREMONIE DU 8 MAI

Cérémonie prévue à 11 heures 30. Mr Ludovic HOUEIX est chargé de la sono. Contact sera pris avec Mr SAILLARD, Président de l'AFN – UNACITA .

2. REVUE « LES CLES DE LA MAISON »

La prochaine parution est prévue le 11 avril 2016. Elle contiendra une page sur la Commune de MOHON. L'article est gratuit suite à un désistement d'une autre Commune. Prix normal : 100 euros.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PORHOET - PROJET DE TERRITOIRE

Invitation à la réunion du mardi 19 avril 2016 à la salle polyvalente de MOHON de 14 heures à 17 heures pour les Elus et de 19 heures à 21 heures pour la population afin de présenter la restitution du projet de territoire élaboré par la Communauté de Communes du Porhoët.

4, DIVERS

-Invitation à l'inauguration du salon des neurosciences le samedi 30 avril 2016 à 10 heures à la salle des fêtes de Ménéac. Manifestation organisée par les Ecoles Privées du Réseau de la Trinité Porhoët.

- Suite au vote de crédits budgétaires 2016 pour l'achat d'une nouvelle tonne à lisier, Mr Alain BLANDEL précise que l'ancienne tonne à lisier acquise en 1992 a été vendue en 2015 lors du passage du ferrailleur. Le nouveau matériel servira pour déboucher les ponts. Des Conseillers Municipaux rappellent que le nettoyage des routes doit être réalisé par ceux qui les ont salées (principe du pollueur - payeur).

- Article du Ploërmelais paru le 26 février 2016 : Mme le Maire rappelle qu'elle était absente à la séance du Conseil Municipal du 26 février 2016 et qu'un article qui la concernait est paru ce même jour dans le journal le PLOERMELAIS.

Elle souhaite recevoir à la mairie les auteurs de l'article le mardi 12 avril 2016 à 20 heures 30.

Bon pour publication,
A MOHON le 22 avril 2016
Le Maire,

Josiane DENIS